

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-1, L613-1, L. 712-2, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du lundi 12 mai 2025** concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : MASTER 1
Domaine : Sciences humaines et sociales
Mention : Histoire
Parcours : Sociétés et cultures, XVIe-XXIe siècles

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :
 - M.RIPART Laurent, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université.
 - Mme NARDELLI Anne-Sophie, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences.
 - Mme. BONAFoux Corine, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences.

Article 2 : Est désigné en qualité de président de la commission :

- M. RIPART Laurent, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université.

Article 3 : Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Mme BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 5 mai 2025

Pour le Président et par délégation,
Le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP